

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Procès-verbal de la session extraordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE** tenue au siège social de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (400, boulevard de la Gabelle à Saint-Étienne-des-Grès), **le mercredi, dixième jour du mois de mars deux mille seize (10 mars 2016), à QUINZE HEURES QUINZE MINUTES (15 H 15)**, à laquelle sont présents:

Monsieur René Goyette, Président et Représentant de la Ville de Trois-Rivières (par conférence téléphonique)

Monsieur Claude Boulanger, Représentant de la MRC de Maskinongé (par conférence téléphonique)

Monsieur Paul Labranche, Représentant de la MRC de Mékinac (par conférence téléphonique)

Monsieur Guy Simon, Représentant de la MRC des Chenaux (par conférence téléphonique)

Monsieur Serge Aubry, Substitut du Représentant de la Ville de Shawinigan (par conférence téléphonique)

ABSENT

Monsieur Michel Angers, Représentant de la Ville de Shawinigan

Monsieur Luc Dostaler, Représentant de la MRC des Chenaux

Monsieur Robert Landry, Représentant de la MRC de Maskinongé

QUORUM

Formant quorum, sous la présidence de **René Goyette**, Président et Représentant de la Ville de Trois-Rivières.

Rés.: 2016-03-4524

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Autorisation à Récupération Mauricie de déposer sa candidature au « Plan Verre l'innovation – volet 1 » de Éco Entreprises Québec
5. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2016-03-4525

**AUTORISATION À RÉCUPÉRATION MAURICIE
DE DÉPOSER SA CANDIDATURE AU « PLAN VERRE
L'INNOVATION – VOLET 1 » DE ÉCO ENTREPRISES
QUÉBEC**

ATTENDU l'appel à candidatures lancé par *Éco Entreprises Québec* (ÉEQ) aux centres de tri de collecte sélective du Québec lié à son *Plan Verre L'Innovation – Volet 1 : Projets de démonstration*;

ATTENDU que le conseil d'administration de *Récupération Mauricie* (RM) s'est préalablement prononcé en faveur du dépôt de la candidature de RM à cedit volet 1 dudit plan d'ÉEQ, et ce, sous réserve que RM puisse retirer en tout temps sa candidature avant la conclusion d'un contrat formel avec ÉEQ;

ATTENDU que cette réserve liée au pouvoir de retrait de RM est nécessaire puisqu'à ce stade aucune évaluation des coûts imputables à RM d'un tel projet n'a été soumise aux conseils d'administration de RM et de la Régie;

ATTENDU que la Régie, à titre de propriétaire du centre de tri situé au 400, boulevard de la Gabelle à Saint-Étienne-des-Grès, doit donner formellement son accord à la candidature de RM à cedit volet 1 dudit plan de ÉEQ;

ATTENDU que, sous réserve des précédents alinéas, la Régie est prête à donner son consentement à RM pour le dépôt de sa candidature à cedit volet 1 dudit plan de ÉEQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu que la Régie donne, à titre de propriétaire du centre de tri situé au 400, boulevard de la Gabelle à Saint-Étienne-des-Grès, son accord au dépôt de la candidature de *Récupération Mauricie* au *Plan Verre L'Innovation – Volet 1 : Projets de démonstration* de Éco Entreprises Québec.

Il est également résolu que la Régie requiert du directeur général par intérim de *Récupération Mauricie*, monsieur Lambert Bédard, qu'il inscrive sur le formulaire de candidature de cette dernière qu'elle se réserve le droit de retirer en tout temps sa candidature avant la conclusion d'un contrat formel avec ÉEQ.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2016-03-4526

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu de lever l'assemblée à quinze heures vingt-cinq minutes (15 h 25).

Adoptée à l'unanimité

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE